Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260128-20268-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 28 Janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Janvier 2026

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JEHANNO Yves, LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme JAFFRE Christelle à Mme CLEQUIN Yolande, Mme RIBAULT Joséphine à Mme BEGUIN Christelle.

Absents : CONAN David, LE SOURD Gwénael, LE MEITOUR Eloïse, BRET Christophe CARO Isabelle, DANO Audric.

Désignation du secrétaire de séance
Mme LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, Conseillère Municipale, est désignée comme secrétaire de séance

2026- 8 – Convention de mise à disposition pour le chargé d'étude énergétique

Mme Le Maire présente, au Conseil Municipal, le cadre dans lequel la commue peut solliciter le chargé d'étude énergétique, recruté par l'Intercommunalité, avec une convention de base et des missions optionnelles, qu'elle détaille.
Elle précise que la convention s'articule autour de deux missions :

- La mission socle réalisée tous les ans qui prévoit : l'élaboration d'un bilan annuel des consommations et dépenses énergétiques, des actions de gain rapide et des actions collectives proposées par CMC ;
- Des actions complémentaires en fonction des besoins communs identifiés par le CEP..

Mme Sandrine LE HASIF-BARGAIN, Adjointe, cite l'exemple de son intervention au niveau de la piscine communautaire et évoque l'accompagnement de la Banque des territoires qui finance l'étude sur le pont thermique de la piscine.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE la convention prévoyant le recours, selon les deux axes évoqués, au chargé d'étude énergétique et **AUTORISE** Mme le Maire à intervenir à sa signature en s'engageant sur le socle de base.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 12 Février 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 4 Février 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance